



communiqué

No: 58
No.: 58

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 19 JUIN 1981

SIGNATURE D'UN ACCORD NUCLÉAIRE ENTRE LE CANADA ET LES PHILIPPINES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre des Affaires étrangères des Philippines, M. Carlos P. Romulo, ont signé aujourd'hui un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République des Philippines concernant l'utilisation à des fins pacifiques des matières, équipements, installations et renseignements nucléaires entre le Canada et la République des Philippines.

L'Accord est une indication positive de l'importance que les deux pays attachent à la coopération dans ce domaine crucial et ouvre la voie aux ventes d'uranium canadien et de réacteurs CANDU ainsi qu'au transfert de techniques canadiennes aux Philippines.

L'Accord répond à toutes les exigences de la politique canadienne en matière de non-prolifération et de garanties nucléaires. La République des Philippines est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a conclu par ailleurs un accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux termes duquel toutes ses activités nucléaires sont assujetties aux garanties de l'Agence.

Le Canada a conclu des accords semblables avec plusieurs autres pays (la Suède, la Roumanie, la Finlande, l'Australie, le Japon, la République de Corée et les États-Unis) ainsi qu'avec la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) qui représente dix autres pays.